

## **Modification 1 à la demande de propositions (DP) 1000148022**

La modification 1 vise à éclaircir la demande de propositions (DP) et à répondre aux questions ci-dessous.

Q1 : Selon l'exigence obligatoire n° 1 de la DP, le chercheur principal doit avoir suivi la formation Nurse-Family Partnership (NFP) du National Service Office. Est-ce que la formation doit être déjà suivie au moment de soumettre la proposition, ou est-ce qu'elle peut-être suivie à une date ultérieure avant le lancement du projet?

R1 : Il faut déjà avoir suivi la formation au moment de soumettre la proposition.

Q2 : Selon l'exigence obligatoire n° 3 de la DP, au moins une des ressources de l'équipe proposée doit s'être entendue avec le D<sup>r</sup> David Olds et/ou le Prevention Research Center of Family and Child Health, de l'Université du Colorado à Denver pour avoir accès aux renseignements protégés par le droit d'auteur et pouvoir s'en servir. Est-ce que cette entente doit déjà être conclue au moment de soumettre la proposition, ou est-ce qu'une entente peut être conclue à une date ultérieure avant le lancement du projet?

R2 : L'entente doit déjà avoir été conclue au moment de soumettre la proposition.

Q3 : Pourriez-vous donner des précisions quant à la date à laquelle le projet est censé démarrer?

R3 : La date de commencement prévue et les délais prévus pour les travaux à faire dans le cadre du contrat se trouvent à la section 2.1 de l'appendice « A » – Énoncé des travaux.

Q4 : Le document intitulé « Contrat de services détaillé » porte la mention « Ébauche ». Est-ce que c'est une procédure normale ou est-ce qu'il existe une version définitive quelque part?

R5 : Le document porte présentement la mention « Ébauche » du fait que certains renseignements sont manquants (p. ex. entrepreneur, date de commencement exacte, valeur en dollars du marché, etc.).

**LES MODALITÉS NE CHANGENT PAS.**